Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260521-2026_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 6 mai 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le six mai deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf avril deux mille vingt-six, adressée par M.HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : Absent représenté
M. GUILLOU Josselin par M. HUREL David

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme JEUSSET Marie Hélène a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

« Petits boulots 2026 » 2026 - délibération 2026-38
L'opération « P'tits Boulots » est relancée pour l'année 2026. Le dispositif est réservé aux jeunes du territoire qui auront entre 16 et 17 ans au 1er juillet 2026 qui pourront intervenir pour une vacation de 17 heures à répartir sur 1 semaine sur la période estivale (juillet ou août). Ils seront affectés aux services techniques et /ou au service administratif pour différentes missions (peinture dans les bureaux, diagnostic des chemins de randonnées, inventaire des clés, peinture des jardinières, peinture des murs et des portes des toilettes publics, désherbage manuel, divers travaux de rangement et d'archivage, ...)
Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire en vigueur. Les communes prennent en charge la partie administrative des contrats (délibération municipale pour le recrutement des vacataires, déclaration Unique à l'embauche, paie, rédaction des arrêtés de vacation, déclarations de cotisations sociales en fin d'année d'exercice). BPLC versera une subvention aux communes correspondant au montant total du salaire brut chargé pour 3 jeunes accueillis.
Le remboursement de 3 vacations est prévu dans le cadre de l'opération, cependant la commune peut décider de prendre à sa charge des vacations supplémentaires.
Les jeunes et les familles peuvent obtenir les informations, ainsi que le dossier de candidature sur le site internet de Bretagne porte de Loire Communauté : https://www.bretagneportedeloire.fr/zoom-sur-loperation-petits-boulots/

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260521-2026_38-DE

Les candidatures seront réceptionnées jusqu'au 24 mai 2026. Elles ne sont pas cumulables avec l'opération « Bourse au permis ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à recruter 3 « petits boulots » financés par BPLC,
- Décide de recruter 3 « petits boulots » supplémentaires financés par la commune,
- Autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention « Petits boulots » pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David